

DOSSIER DE PRESSE



**ACTION
ENFANCE**

Fondation reconnue d'utilité publique

*Grandir en Village d'Enfants
et d'Adolescents*

interview croisée



François Vacherat

Directeur général



Marc Chabant

Directeur du développement

> Où en est la Protection de l'enfance aujourd'hui ?

FV • Aujourd'hui, la Protection de l'enfance doit faire face à des situations de plus en plus complexes. Contexte économique difficile, multiplicité des situations familiales, isolement des parents ou manque de visibilité sur l'avenir, sont quelques-uns des éléments qui viennent brouiller le rôle de parent. Pourtant, si la tâche d'éduquer un enfant est rendue plus ardue dans un contexte mouvant et incertain, il n'en demeure pas moins que ce sont la **protection, le soin et l'éducation qui permettront à l'enfant de bien grandir** et d'être en capacité de devenir autonome.

MC • À un moment donné, l'État peut intervenir, via la politique de Protection de l'enfance, s'il est avéré qu'un parent n'est pas ou plus en mesure de remplir ces fonctions. Dans ce contexte, il nous paraît important de rappeler qu'en France, **être placé, constitue une chance pour l'enfant et sa famille** (en cas de maltraitances ou de négligences graves notamment).

> Quelles sont, pour vous, les priorités en matière de Protection de l'enfance ?

FV • La Protection de l'enfance doit plus que jamais, dans ce contexte fluctuant, être en mesure de proposer des idées nouvelles, des solutions à la fois souples et efficaces pour répondre à l'ensemble des situations.

MC • Il nous semble que la **stabilité et la relation** constituent deux piliers indispensables en Protection de l'enfance. Garantir à l'enfant une stabilité géographique et relationnelle, c'est lui donner la possibilité de bien grandir et de s'épanouir en tant qu'adulte. Pour

construire cet « après », il est indispensable d'aider un enfant à **comprendre son histoire, à connaître et à accepter la réalité d'une situation familiale**.

Les équipes éducatives d'ACTION ENFANCE travaillent en ce sens pour aider l'enfant à trouver des points de repère malgré un parent imparfait.

> Comment ACTION ENFANCE s'inscrit-elle dans les décisions et les actions autour de la Protection de l'enfance ?

FV • Pouvoir partager le quotidien, avoir une figure d'attachement stable, être accueilli dans un environnement chaleureux et à taille humaine, sont autant d'éléments qui nous apparaissent fondamentaux dans la construction d'un enfant. Ainsi, nous avons mis en place une structure unique pour les accueillir dans des maisons individuelles : le **Village d'Enfants et d'Adolescents**. Au sein de chacune des 8 à 10 maisons d'un Village, des éducateurs familiaux se relaient pour partager le quotidien de 6 enfants. Tout en maintenant une place, même symbolique, pour les parents dans l'histoire de l'enfant, chaque éducateur familial assure à ce dernier protection, soin et éducation, ce qui constitue un élément de stabilité fort et doit aussi l'aider à se projeter dans l'avenir.

MC • L'accueil proposé par la Fondation repose également sur un fondement fort : permettre aux **frères et sœurs** de grandir ensemble au sein d'un même Village. C'est ainsi, en concentrant notre attention sur toutes ces dynamiques qui peuvent constituer des repères, que nous pourrons **PERMETTRE L'ENFANCE** et assurer à ces enfants et jeunes une place au sein de la société.

comment ça marche ?

Le placement d'un enfant

Lorsque la santé, la sécurité ou la moralité d'un enfant sont en danger, quand les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, il peut être retiré de son milieu familial et placé dans une institution ou en famille d'accueil*. Explications.

Le parcours décrit ci-dessous est un parcours type et ne présente pas de façon exhaustive l'ensemble des interventions possibles à la suite d'une information préoccupante.

CRIP Cellule de recueil des informations préoccupantes

Information Préoccupante !

Une assistante sociale se rend au domicile d'un enfant qui fait l'objet d'une information préoccupante. Elle évalue sa situation, essaie de déterminer s'il est en danger immédiat ou en risque de danger. Si elle identifie un besoin d'aide, elle évalue de quelles modalités de soutien ou de protection l'enfant et ses parents auraient besoin. Elle essaie aussi d'évaluer si les parents sont prêts à accepter une aide.

Sans suite

Évaluation

1 AED > l'Aide Éducative à Domicile

Cette mesure administrative demande l'accord des parents. Elle peut comporter, ensemble ou séparément :

- l'aide d'un(e) technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale (TISF), qui doit accompagner la famille rencontrant des difficultés éducatives et sociales, ou d'une aide-ménagère ;
- un accompagnement en économie sociale et familiale (AESF) ;
- le versement d'aides financières exceptionnelles ou d'allocations mensuelles, à titre définitif ou sous condition de remboursement ;
- l'intervention d'un service d'action éducative. L'action éducative à domicile (AED) apporte un soutien matériel et éducatif à la famille. Elle s'adresse aux parents confrontés à d'importantes difficultés (situations de carence éducative, de difficultés relationnelles, conditions de vie compromettant la santé de l'enfant, etc.).

2 AEMO > l'Action Éducative en Milieu Ouvert

C'est une mesure ordonnée par le juge des enfants.

Elle consiste en l'intervention à domicile d'un travailleur social pour une durée variable (de 6 mois à 2 ans, renouvelable jusqu'à 18 ans de l'enfant). Il travaille avec enfants et parents sur certains sujets en profondeur. Au bout de 6 mois, il fait un rapport au juge et à l'ASE pour indiquer comment il perçoit l'évolution de la situation et formuler ses préconisations (poursuite de la démarche ou changement de stratégie face à une inefficacité de son intervention ou une situation trop dangereuse pour les enfants, etc.).

* Selon l'article 375 du Code de l'action sociale et des familles.



310 100

mineurs et majeurs

pris en charge par les services de protection de l'enfance au niveau national

- 288 300 mineurs et 21 800 jeunes majeurs (18-20 ans)
- Inclut l'ensemble des mesures : administratives et judiciaires, en milieu ouvert et en placement.

Source : Rapport 2016 de l'ONPE au gouvernement | Observatoire National de la Protection de l'Enfance, données à fin 2013.



159 690

mesures de placement

soit 141 230 concernant des mineurs et 18 460 des majeurs. Sur l'ensemble, 52 % sont placés en famille d'accueil, et 39 % d'entre eux sont hébergés au sein d'établissements dont les Villages d'Enfants et d'Adolescents.

1 AED Aide éducative à domicile

EXEMPLE

Une Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) assiste la maman dans les tâches logistiques nécessaires au bon déroulement du début de soirée (repas, bain). Elle peut aussi l'aider à gérer son budget de la semaine et l'accompagner pour que l'appartement soit suffisamment propre et rangé.

Aide sociale à l'enfance

Aide éducative à domicile

Fin de risque :
levée de mesure

Risque persistant

(échec de l'Aide éducative à domicile / opposition des parents)

2 AEMO Action éducative en milieu ouvert

EXEMPLE

Une éducatrice spécialisée se rend au domicile de la famille 3 fois par semaine pour s'assurer que les conditions de vie des enfants ne représentent pas un danger pour eux. Elle est présente auprès des enfants et assiste les parents dans leurs liens et leurs échanges avec eux.

Fin de risque :
levée de mesure

Risque persistant

(échec de l'Action éducative en milieu ouvert ou danger)

IDEF

Institut départemental enfance famille

Placement : urgence et/ou évaluation.

Famille d'accueil ou MECS (Maison d'enfants à caractère social) ou Village d'Enfants et d'Adolescents

PLACEMENT

QUI SOMMES- NOUS ?

Présentation d'ACTION ENFANCE

Créée en 1958 par Suzanne Masson, qui accueillait des orphelins de guerre pour leur dispenser soutien matériel et affectif, la Fondation a pour mission d'accueillir, protéger et éduquer des jeunes en danger, de l'enfance à la vie d'adulte.

Agissant dans le cadre de la Protection de l'enfance, la Fondation accueille des enfants séparés de leurs parents sur décision du Juge des enfants et placés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance des départements. La Fondation est reconnue d'utilité publique, elle œuvre en coopération avec les Conseils départementaux. Implantée dans 9 départements français, ACTION ENFANCE accueille près de **900 enfants et jeunes** pour leur offrir un cadre stable, éducatif et protecteur, favorisant le maintien des liens fraternels dans le respect de leur histoire familiale.

Les jeunes placés à la Fondation ont tous une histoire difficile. Pour les uns, un vécu de maltraitance ou de négligences graves, pour d'autres des carences éducatives importantes. Pour assurer à ces enfants un cadre de vie de qualité et à taille humaine, tout en garantissant une relation privilégiée avec les éducateurs familiaux, ACTION ENFANCE a mis en place une structure d'accueil unique : **le Village d'Enfants et d'Adolescents**.

“ Tout est mis en œuvre pour leur permettre de se reconstruire et de devenir des adultes autonomes et responsables, capables de trouver leur place dans la société. ”

Elle permet ainsi à des **frères et sœurs** d'être accueillis et de grandir ensemble. Tout est mis en œuvre pour leur permettre de se reconstruire et de devenir des adultes autonomes et responsables, capables de trouver leur place dans la société.

La Fondation est particulièrement attachée à pouvoir proposer un projet personnalisé pour chaque enfant. En pensant le placement au-delà de la mesure en cours et du cadre strict de l'accueil, en pensant collectivement (établissement, famille, ASE, autres acteurs) le projet de vie du jeune, ACTION ENFANCE s'engage à lui garantir stabilité et capacité de projection. C'est dans cette logique qu'elle propose une pluralité d'accompagnements, afin de répondre au mieux aux besoins des enfants et jeunes accueillis. Plusieurs dispositifs viennent ainsi compléter l'accueil proposé en Villages d'Enfants et d'Adolescents : appartement en semi-autonomie, placement éducatif à domicile (PEAD), dispositif pour jeunes en situation complexe, ou encore accueil dédié aux mères mineures avec enfant (voir fiche Notre savoir-faire).

Établissements

14

Villages d'Enfants et d'Adolescents



15

en France

01

Foyer d'Adolescents



64,981
millions d'euros

Ressources

78 %

Conseils départementaux

19 %

Ressources collectées auprès du public

1 %

Reprise de provisions et report de ressources affectées

2 %

Autres produits

Équipes



817

salariés

Direction

15

Directeurs.trices d'établissements

09

Membres du Comité exécutif

Équipes éducatives

42

Chefs de service

563

Éducateurs.trices et assistant(e)s familiaux

Moyens généraux

93

personnes

Équipe administrative et siège

95

personnes

Paramédical

20

Psychologues

04

Infirmières

Source : Rapport d'Activité 2020





Un projet unique caractérisé par 5 grands principes d'actions

➤ L'accueil de type familial

La Fondation offre aux enfants et jeunes un mode d'accueil de type familial pour mieux s'approprier les lieux, essentiellement au sein de Villages d'Enfants et d'Adolescents, composés chacun de 8 à 10 maisons d'habitation et de bâtiments communs.

L'accueil de type familial est fondé sur **le partage du quotidien en petit effectif** avec un nombre limité d'éducateurs familiaux, professionnels engagés. Les enfants vivent et grandissent, frères et sœurs ensemble, dans des maisons accueillantes qu'ils aménagent et décorent. La prise en charge des enfants et des jeunes d'une maison est assurée par une équipe stable composée de **4 éducateurs familiaux qui se relaient**. Cette stabilité favorise une relation éducative permanente et privilégiée, qui fournit aux enfants et aux jeunes des repères affectifs et d'autorité.

➤ Une réponse dans la durée aux besoins des jeunes

Les enfants et jeunes accueillis en Village le sont en général pour des durées longues, 5 ans en moyenne. Beaucoup des enfants accueillis en bas âge grandissent dans le Village et/ou ses dispositifs associés jusqu'à leur majorité, voire même jusqu'à 21 ans. Les adolescents peuvent aussi être accueillis dans des appartements de semi-autonomie où des éducateurs spécialisés les accompagnent dans la gestion de leur vie personnelle, scolaire ou professionnelle.

Cet accompagnement dans la durée s'étend également au-delà du temps de placement. La Fondation a mis en place en 2013 le dispositif ACTION+ pour accompagner, conseiller et apporter un soutien affectif, matériel ou financier aux jeunes anciens placés dans ses Villages. **L'objectif principal d'ACTION+ est de consolider le parcours éducatif** mené jusqu'alors et d'apporter à ces jeunes adultes le coup de pouce supplémentaire qui leur permettra de s'insérer plus facilement dans la société.

➤ Une équipe de professionnels engagés

L'éducateur familial fait la spécificité du mode d'accueil proposé par la Fondation. Les éducateurs se relaient jours et nuits auprès des enfants selon un rythme de travail qui traduit un engagement fort, permettant d'assurer une prise en charge constante et stable, ainsi que **le suivi individualisé de chaque enfant** (voir fiche Notre savoir-faire).



➤ Un établissement ouvert sur son environnement

Le Village d'Enfants et d'Adolescents est un espace protégé car il a pour première vocation d'accueillir des mineurs en toute sécurité. Pour autant, il est ouvert sur son environnement. Une partie importante de la vie des enfants et des jeunes qui sont confiés à la Fondation se passe en dehors du Village : scolarité, prise en charge dans des structures adaptées à leurs besoins, soins médicaux et psychologiques, activités de loisirs, vacances... Des liens étroits sont entretenus avec l'ensemble de ces acteurs.

➤ Agissant dans le cadre institutionnel

La Fondation travaille en partenariat avec les services de **l'Aide Sociale à l'Enfance** des Conseils départementaux et, plus largement, avec tous les acteurs locaux ou nationaux agissant dans le cadre de la Protection de l'enfance. Chaque établissement agit en conformité avec la loi et avec les orientations définies en matière de politiques de l'enfance par le département où il est implanté.

“ Les enfants vivent et grandissent, frères et sœurs ensemble, dans des maisons accueillantes qu'ils aménagent et décorent. ”

NOS SPÉCIFICITÉS



En France, depuis 1958, ACTION ENFANCE accueille, protège et éduque des frères et sœurs en danger, de la petite enfance à la vie adulte. Elle offre à ces enfants, séparés de leurs parents sur décision du Juge des enfants, un cadre stable, éducatif et protecteur, afin de les aider à mieux grandir et s'insérer dans la société.

Accueillir les frères et sœurs ensemble

Lors du placement, les enfants sont séparés de leurs parents. Souvent, ils sont également séparés de leurs frères et sœurs : les familles d'accueil n'ont pas la capacité de s'occuper de plus de 2 ou 3 enfants et les foyers de l'enfance répartissent les enfants par tranches d'âge dans des unités de vie différentes. ACTION ENFANCE porte la conviction que frères et sœurs grandissent mieux ensemble. Pour éviter ce double traumatisme de la séparation, **les Villages d'Enfants et d'Adolescents sont conçus pour pouvoir accueillir une fratrie sous un même toit.**

C'est la situation privilégiée, à la condition que ce rapprochement soit favorable à la reconstruction de chacun. Lorsque la situation familiale est trop difficile, une fratrie peut être accueillie dans le même Village au sein de deux maisons différentes : l'équipe éducative met alors tout en œuvre pour maintenir ou renforcer les liens fraternels.



L'éducateur familial au cœur du projet éducatif

Les enfants accueillis dans les Villages ont besoin, pour se reconstruire, de **repères affectifs et de figures d'attachement stables.**

L'éducateur ou éducatrice familial(e), qui partage leur quotidien plusieurs jours et nuits d'affilés, joue ce rôle auprès d'eux : **il met en œuvre le projet individuel de chaque enfant, tout en participant à l'ensemble des aspects de la vie de la maison** (repas, courses, entretien courant, accompagnement à l'école, dans les structures de soins et de loisirs, lien avec les enseignants et autres acteurs extérieurs au Village).

Ces éducateurs sont des **professionnels diplômés et formés aux problématiques complexes de l'enfance en danger**. Leur rythme de travail permet d'assurer une présence continue auprès des enfants et traduit leur engagement.

Le rôle de l'éducateur est également de **permettre aux enfants de grandir et de vivre avec la réalité de leur histoire familiale**. Pour cela, il travaille **le lien avec les parents** selon les circonstances spécifiques à chaque enfant. En accord avec la décision du juge, les échanges entre parents et enfants peuvent prendre la forme de visites au sein du Village et/ou de séjours de courte durée (week-ends, vacances) au domicile familial ou dans un tiers-lieu.



“

Tout est dans le relationnel : on est dans le « vivre avec ». L'éducateur n'est pas seulement là pour construire et gérer le quotidien pour qu'il soit viable, mais aussi pour partager cette vie dans un contexte rassurant et adapté à chacun, favorisant le bien-être.

”

Corinne Guidat,
Directrice de l'Innovation,
de l'Appui et de la Qualité (DIAQ)



Interview d'une éducatrice familiale

➤ Décrivez-nous la journée type d'une éducatrice d'ACTION ENFANCE

En tant qu'éducatrice au Village de Cesson, je gère le quotidien de 4 frères et sœurs, je partage leur vie, je suis disponible pour chacun d'entre eux, je m'occupe des repas avec les plus grands, de l'aide aux devoirs, du coucher et les accompagne à leurs activités extrascolaires. J'interviens également lors des conflits entre frères et sœurs. **Mon rôle est de créer un vrai lieu d'échange et de redonner confiance aux enfants qui sont souvent en situation de mal-être.**

➤ Quelle place prenez-vous auprès des enfants ?

Mon rôle est de suppléer et non de remplacer les parents. J'apporte autre chose pour tenter de pallier l'absence parentale. Je dois justement maintenir leur place et les faire vivre alors qu'ils sont absents.

Il est important par exemple de parler des parents aux enfants, afin de réduire les zones d'incertitude autour de l'histoire familiale et d'éviter que l'enfant se construise, à faux, sur des mythes parentaux contraires à la première réalité de sa vie.

➤ Comment gérez-vous l'engagement au quotidien, 24h/24 auprès des enfants ? Cela vous laisse-t-il du temps en dehors de la Fondation ?

Il faut trouver le bon équilibre et la bonne distance, tant éducative qu'affective, afin d'éviter toute ambiguïté. On ne peut pas faire semblant, **on s'investit totalement dans les relations avec ces enfants.**

Ce rythme exige parfois d'être loin de sa famille et de son cadre de vie habituel. Des temps sont aménagés pour les formations ou simplement pour échanger avec d'autres professionnels. Cela permet de prendre du recul, de relativiser les difficultés que l'on peut rencontrer.



➤ En tant que professionnelle, bénéficiez-vous de soutien et d'accompagnement ?

Bien sûr ! Derrière notre accompagnement personnalisé auprès de chaque enfant se cache un vrai travail d'équipe, indispensable dans notre pratique.

Dans chaque Village, il y a une équipe de chefs de service qui constitue pour les éducateurs un appui au quotidien dès que nous en avons besoin, tant pour gérer certaines situations avec les enfants que dans le soutien de nos rapports écrits. Nous fonctionnons en binôme au sein de chaque maison, nous sommes donc rarement seuls. Nous bénéficions également de l'appui d'un psychologue pour nous épauler dans notre approche avec chaque enfant, toujours dans le respect de son histoire.

Enfin, tout au long de l'année, nous avons des temps forts pour prendre du recul et questionner nos pratiques, comme les rencontres éducatives par exemple.

NOTRE SAVOIR-FAIRE : LE VILLAGE D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS

Depuis plus de 60 ans, le Village d'Enfants et d'Adolescents est au cœur du modèle d'accueil de type familial défendu par ACTION ENFANCE. Il offre aux enfants et jeunes les moyens de se poser, pour grandir et se reconstruire dans un cadre rassurant.

Une structure accueillante

À mi-chemin entre une famille d'accueil et un établissement de type foyer, le Village d'Enfants et d'Adolescents est composé de 8 à 10 maisons d'habitation et de bâtiments communs. La vie de chaque maison est fondée sur **le partage du quotidien en petit effectif avec un nombre limité d'éducateurs familiaux, professionnels engagés**. Les enfants vivent et grandissent, frères et sœurs ensemble, dans des maisons accueillantes qu'ils aménagent et décorent.

Chaque maison abrite au maximum 6 enfants, auxquels elle offre un lieu rassurant alliant **respect de l'intimité et apprentissage de la vie en commun**. Le Village est organisé de façon à être à la fois protégé et **ouvert sur son environnement**.



Un quotidien qui favorise l'apprentissage de la vie en société

Les journées sont rythmées sur **le principe du quotidien partagé** : chaque éducateur contribue à tous les aspects de la vie de la maison : courses, repas, couchers, levers, trajets, accompagnement lors de rendez-vous scolaires ou médicaux.

La vie des enfants au sein de chaque maison se déroule comme dans une famille : rythme de vie adapté à l'âge de chacun, scolarité, activités extrascolaires sportives ou culturelles, vacances... Les temps communs de la maison sont de **véritables espaces éducatifs** : la préparation des repas, les repas eux-mêmes, une partie des soirées sont passés en commun et contribuent à **l'apprentissage de la vie sociale, avec ses codes et ses règles**.

Une équipe éducative et administrative veille au bon fonctionnement du Village dans son ensemble et à la bonne prise en charge de chaque enfant accueilli.



Des modes d'accueil complémentaires

Attachée à proposer une pluralité d'accompagnements, en réponse aux besoins des enfants et des jeunes accueillis, ACTION ENFANCE a mis en place plusieurs dispositifs en complément de ses Villages d'Enfants et d'Adolescents.

Des appartements en semi-autonomie sont ainsi proposés aux adolescents avec une présence éducative adaptée à leur situation.

Des placements éducatifs à domicile (PEAD) sont possibles dans plusieurs départements. Il s'agit d'intervenir directement au domicile familial pour accompagner les parents et évaluer au quotidien la sécurité et le développement global de l'enfant. Ce dispositif permet de faciliter le retour en famille et, en cas de besoin ponctuel, d'accueillir le jeune en dehors du domicile dans une maison au sein du Village.

Par ailleurs, ACTION ENFANCE propose **un dispositif d'accueil pour jeunes en situation complexe** en Indre-et-Loire ou encore un **accueil dédié aux mères mineures avec enfant** dans le Loiret.



Une journée type dans un Village d'Enfants et d'Adolescents

> 7h :

C'est l'heure pour le petit Léo et ses frères et sœurs de se préparer pour aller à l'école. Après un bon petit déjeuner préparé par Sophie l'éducatrice familiale, chacun fait sa toilette et se prépare pour sortir. Les plus grands prennent le bus pour aller au collège ou au lycée, tandis que Sophie conduira leurs petits frères et sœurs à l'école avec la voiture de la maison. Tous les enfants du Village ne vont pas dans la même école.

> 9h-11h30 :

Sur le chemin du retour, Sophie fait quelques courses puis rentre ranger la maison. À 9h30, elle participe à une réunion avec l'un des chefs de service du Village et le responsable de l'Aide Sociale à l'Enfance (référént ASE) en charge du projet individuel du petit Léo. Après la réunion, elle s'installe dans son bureau, au sein de la maison, pour rédiger un compte-rendu des échanges.

> 12h :

Chaque enfant choisit de déjeuner à la cantine ou de rentrer à la maison, au Village. Dans ce cas, Sophie vient chercher les enfants. Pendant ce temps Yohann, l'éducateur d'appui, prépare le repas.

> 14h-16h :

Sophie et Yohann participent à une réunion d'analyse des pratiques au cours de laquelle les éducateurs du Village échangent, avec un psychologue extérieur, sur des thématiques liées à leur activité quotidienne. Aujourd'hui le thème de la réunion porte sur la gestion des cauchemars et des angoisses nocturnes.

> 16h30-17h :

Au retour de l'école, c'est le moment pour les enfants de goûter avant de commencer leurs devoirs, avec l'aide de Sophie et de Yohann. S'ils en ont besoin, les enfants suivent des ateliers de soutien scolaire.

> 18h :

Le début de soirée est le moment idéal pour profiter des jeux extérieurs entre copains ou participer à des activités (atelier conte, théâtre, rencontre sportive).

> 19h :

C'est l'heure de la douche puis du dîner. Le repas est préparé ensemble et partagé à table. La soirée se poursuit à la maison. Les plus jeunes profitent de l'histoire du soir racontée par Sophie ou Yohann, les autres d'un temps calme, lecture, jeux, discussion, ou encore d'un film quand il n'y a pas école le lendemain.

> 21h :

Yohann, qui a épaulé Sophie une partie de la journée, rentre chez lui. Sophie, elle, dormira dans la maison.

> Le week-end et pendant les vacances

Le rythme est différent. Les enfants se lèvent plus tard et dans la journée ils ont du temps pour lire, faire du sport, découvrir de nouvelles activités extrascolaires. Pendant les vacances, certains enfants ont la possibilité de rentrer dans leur famille. Les autres participent à des séjours organisés par les Villages ou des organismes de vacances. Dans ce cas, les parents sont tenus informés de ces activités et leur accord est demandé lorsque cela est possible.

“ L'organisation des Villages d'Enfants et d'Adolescents fait la différence avec les autres institutions où le rythme est collectif et où les enfants sont pris en charge par plusieurs adultes qui ne gèrent pas leur quotidien. Pour les enfants, il est essentiel que, quel que soit l'endroit où ils sont (école, sport), ils sachent qu'ils vont retrouver leur éducateur familial à la maison. ”

Marie Henni, Directrice
du Village d'Enfants et
d'Adolescents de Villabé

UNE ORGANISATION AU SERVICE DES ENFANTS

Le Village d'Enfants et d'Adolescents et son environnement

Les **éducateurs familiaux**, qui représentent l'essentiel de l'équipe d'un Village d'Enfants et d'Adolescents en termes d'effectifs, sont **au cœur de la prise en charge des enfants et des jeunes** confiés à ACTION ENFANCE.

Leur rôle, leur statut et leur rythme de

travail sont l'une des grandes **spécificités du mode d'accueil de type familial** porté par la Fondation (voir fiche *Qui sommes-nous ?*).

Ils sont entourés d'une équipe de cadres éducatifs et appuyés par une équipe administrative et technique.



4 éducateurs en relais **et**
6 enfants dans chaque maison





L'équipe type d'un Village d'Enfants et d'Adolescents se compose des personnes suivantes :

> 1 Directeur.trice

Garant du projet d'établissement et de sa mise en œuvre, le directeur ou la directrice est **responsable du bon fonctionnement et de la gestion du Village d'Enfants et d'Adolescents**, dans le respect de la loi et du projet de la Fondation. Il est aussi directement garant du respect du droit du travail, de la sécurité des personnes et des biens.

> 2 ou 3 Chefs de service, selon les établissements

Garant de la mise en œuvre des différents projets de l'établissement et notamment du projet de chaque enfant en coopération avec le référent de l'Aide Sociale à l'Enfance concerné, le chef de service **coordonne et encadre les éducateurs familiaux**. Comme le directeur, il participe également à des actions transversales proposées par la Fondation (groupes de travail, réunions organisées par le siège, etc.).

> 1 Psychologue

Il est à **l'écoute des enfants**, à qui il propose un lieu de parole et intervient si nécessaire auprès des familles. Le psychologue constitue le réseau indispensable à l'orientation des enfants vers les dispositifs de soins adaptés et intervient en soutien des équipes éducatives.

> 25 à 30 Éducateurs familiaux, selon les établissements

Adulte faisant référence, l'éducateur familial **accompagne les enfants dans la vie quotidienne**. Il participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du **projet personnalisé** de chacun des enfants dont il assure la prise en charge.

> L'équipe administrative et technique par établissement :

- 1 Secrétaire
- 1 Comptable
- 1 ou 2 Technicien(s) d'entretien et de maintenance
- 1 Responsable administratif et de gestion (en fonction des besoins de l'établissement)
- Agents d'entretien

> Le siège

La vocation du siège est de soutenir, d'accompagner et de contrôler les établissements dans l'accomplissement des missions de la Fondation.

- Direction Générale
- Direction des Ressources Humaines
- Direction Financière
- Direction de l'Innovation, de l'Appui et de la Qualité (DIAQ)
- Direction du Développement
- Direction de la Communication et de la Collecte



LE DISPOSITIF ACTION+

Vers plus d'autonomie, de sérénité et de perspectives d'avenir

Face aux situations d'isolement que peuvent connaître les jeunes adultes ayant été placés dans l'un de ses Villages d'Enfants et d'Adolescents, la Fondation ACTION ENFANCE a mis en place le dispositif ACTION+ pour les soutenir et leur permettre de regarder vers l'avenir.

Ce dispositif peut aider ces jeunes majeurs pour financer tout ou partie d'une formation ou du permis de conduire, finaliser les démarches pour accéder à un logement autonome ou simplement apporter une aide occasionnelle en attendant que la bourse étudiante soit versée. Autant de situations différentes qui feraient que, sans l'aide de la Fondation ACTION ENFANCE, la poursuite d'études ou l'accès à l'emploi seraient difficiles voire impossibles.



L'objectif principal d'ACTION+ est de consolider le parcours éducatif mené jusqu'alors et d'apporter à ces jeunes adultes le coup de pouce supplémentaire qui leur permettra de s'insérer plus facilement dans la société.

Mais au-delà des aides matérielles ou financières, **ACTION+ représente un lien inconditionnel pour tout jeune qui a vécu un placement au sein de la Fondation : l'assurance de pouvoir compter sur un soutien, dès que besoin.** Appels, sms, mails, rencontres, **autant d'échanges réguliers qui apportent un soutien indispensable aux anciens placés**, qu'ils soient jeunes majeurs ou plus âgés.

Organisation et structure

ACTION+ reçoit la demande de chaque jeune, la précise, la resitue dans l'ensemble du contexte de vie et identifie les ressources déjà existantes. ACTION+ informe le jeune des aides de droit commun dont il peut bénéficier et y supplée éventuellement lorsque la situation le nécessite.

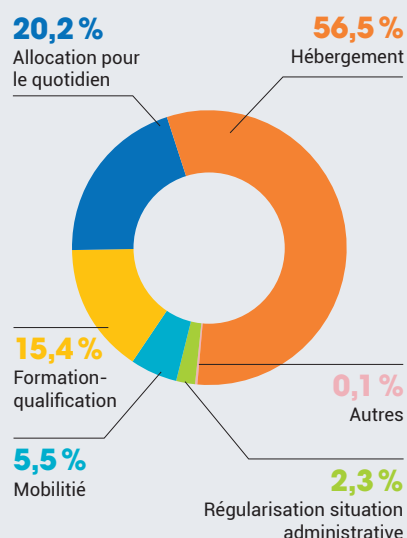


Chiffres et analyse

176 jeunes ont été accompagnés par le dispositif ACTION+ en 2021 principalement sur les domaines du logement, de l'emploi et de la formation. Les référents ACTION+ ont rencontré 42 jeunes accueillis dans nos Villages avant leur sortie des établissements de la Fondation pour des actions de prévention. La moyenne d'âge est de 20,8 ans.

En 2021, **44 455 euros** ont été dépensés pour le dispositif ACTION+.

Répartition des aides financières ACTION+





Témoignages d'anciens enfants accueillis à la Fondation ACTION ENFANCE



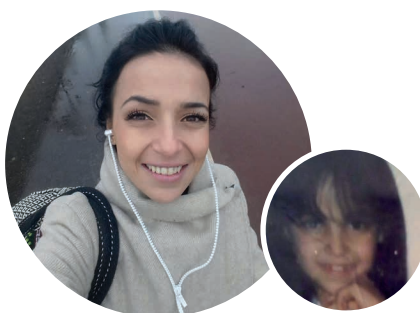
« Je garde un très bon souvenir des Villages d'Enfants et d'Adolescents. C'était chaleureux, nous étions gâtés. Nous faisons beaucoup de choses. » – Émeline, 25 ans.

Émeline n'a que 2 ans lorsqu'elle arrive au Village d'Enfants et d'Adolescents de Clairefontaine avec ses deux sœurs triplées, à la suite d'un signalement pour mauvais traitement. Alors que ses sœurs retournent vivre chez leurs parents, Émeline, elle, reste à Clairefontaine puis rejoint Cesson, de 6 à 11 ans. « À Clairefontaine, j'ai vécu avec une fratrie de quatre frères et sœurs pendant plusieurs années. Nous étions très liés. Nos éducatrices étaient géniales. Elles étaient comme nos mamans. Elles ont toujours été là pour les devoirs, les vacances, notre éducation. Elles nous ont fait grandir. »

À sa sortie, Émeline trouve du travail dans la restauration et apprend sur le tas. Elle décide, à 23 ans, de prendre un nouveau départ : elle quitte la Seine-et-Marne pour Nîmes, ville où l'une de ses sœurs est installée.

Une nouvelle vie commence. « Devenir maman, cela m'a fait oublier le passé. Je vis pour ma nouvelle famille, pour ma fille. Jamais je ne lui ferai de mal ! » Émeline est serveuse depuis plus d'un an dans une brasserie familiale. Et tout se passe bien. « Ma fille, mon compagnon, mon travail... Que demander de mieux ? » Elle vient même d'obtenir son permis de conduire grâce au soutien de la Fondation.

« La Fondation m'a aidée à financer ma formation et à me lancer dans une nouvelle carrière professionnelle. » – Amina, 30 ans



Placée, de 13 à 15 ans, dans différents foyers d'urgence et familles d'accueil, Amina arrive au Foyer Le Phare à Mennecy lorsqu'elle a 15 ans. « C'était la première fois que j'avais ma propre chambre ! J'y ai trouvé de la convivialité, de l'affect. » À 16 ans, elle suit une formation dans une école privée de coiffure esthétique. « J'ai découvert que j'étais douée pour la coiffure. J'ai représenté l'école lors d'un concours international et je suis arrivée en 3^e position. »

Amina travaille pendant sept ans dans la coiffure. C'est une véritable passion. Mais elle doit tout arrêter à 24 ans pour raisons médicales : arthrose, hernie cervicale... Ayant déjà un BAFA, elle s'oriente vers un BPJEPS Animation sociale, une formation payante d'un an. Elle apprend alors l'existence du Service de Suite* de la Fondation. « J'ai appelé ce service et nous avons monté un dossier rapidement. La Fondation m'a aidée à financer ma formation et à me lancer ainsi dans une nouvelle carrière. »

À 25 ans, elle quitte définitivement sa tante chez qui elle était revenue vivre faute de mieux. Elle la mettait dehors ré-

gulièrement. « Quand je me suis retrouvée à la rue, le Service de Suite* m'a aidée à trouver un hôtel et a pris en charge la moitié des frais. Il m'a aussi apporté un soutien psychologique immense. »

« Le théâtre me fait travailler sur moi, me rappelle des souvenirs. Je rencontre du monde, je joue, je m'amuse. » – Dylan, 20 ans



Dylan a 3 ans lorsqu'il intègre le Village d'Enfants et d'Adolescents La Boissière. Il y restera jusqu'à ses 18 ans. « J'en garde un très bon souvenir. J'avais plein de copains ; il y avait beaucoup d'adultes pour organiser les activités. Les éducateurs nous écoutaient, nous aidaient à faire les devoirs... »

Pendant dix ans, il grandit et noue des liens étroits avec une fratrie qu'il revoit encore aujourd'hui. En décembre 2016, son nouveau professeur de théâtre du cours Clément lui parle du volet professionnel de l'école. Il contacte alors le Service de Suite* d'ACTION ENFANCE qui décide de financer entièrement sa première année de formation. En septembre dernier, il intègre donc la formation professionnelle du cours Clément. Très vite, il rencontre une autre élève, Valentine, avec laquelle il crée le duo Adhésif.

Leur objectif : raconter des histoires en utilisant toutes formes d'art : mime, clown, danse, théâtre, ombres chinoises, claquettes, etc. « Je retrouve l'ambiance, l'amusement, la joie que j'ai connus dans les Villages d'Enfants et d'Adolescents. Au théâtre, on reste enfant, on joue à quelque chose. Cela me plaît beaucoup. Je considère que j'ai eu une belle enfance. Nous avons créé beaucoup de choses. »

LES ENFANTS ET LES JEUNES : CHIFFRES CLÉS

Les jeunes accueillis par la Fondation

951
Jeunes accueillis
par la Fondation
Au 31 décembre 2021


471
Filles


480
Garçons

Comment sont-ils répartis ?

697

Jeunes en Villages

18

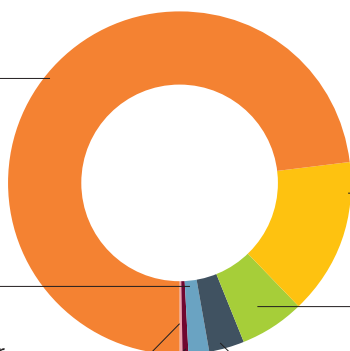
Jeunes en
accompagnement
renforcé

2

Jeunes en accueil de jour

4

Jeunes mères et enfants
dans la maison « mère-enfant »



141

Jeunes en service
de semi-autonomie
et autonomie

58

Jeunes en placement
éducatif à domicile

31

Jeunes en famille d'accueil



Répartitions par tranches d'âges en 2020

12

Enfants de
moins de 3 ans

83

Enfants de
3 à 5 ans

300

Enfants de
6 à 10 ans

283

Enfants de
11 à 14 ans

227

Enfants de
15 à 18 ans

46

Majeurs





Les frères et sœurs

300 fratries au 31 décembre 2021
sont accueillies dans les 15 structures
de la Fondation.

La scolarité

872 jeunes scolarisés (soit 93%)

Parmi les 7 % restants :

- **21** enfants ne sont pas encore scolarisés (âgés de moins de 3 ans) (2%)
- **12** enfants sont en attente (1%)
- **7** enfants sont déscolarisés (1%)
- **16** jeunes sont en recherche d'emploi/chômage (2%)
- **3** jeunes ont un emploi (1%)

Les mesures de placement

- **90%** des jeunes en Ordonnance de Placement Provisoire (OPP)
 - **6%** en contrat jeune majeur
 - **4%** en Accueil Provisoire (AP)
- Parmi ces jeunes, **8** ont une Délégation d'Autorité Parentale (DAP).

Les 15 établissements d'ACTION ENFANCE

13 VILLAGES D'ENFANTS
ET D'ADOLESCENTS

1 NOUVEAU VILLAGE
EN CONSTRUCTION

1 FOYER D'ADOLESCENTS

SOISSONS (02)

CESSON (77)
CLAIREFONTAINE (77)
LA BOISSERELLE (77)

FOYER LE PHARE (91)
VILLABÉ (91)
BALLANCOURT (91)

AMILLY (45)

POCÉ-SUR-CISSE (37)

AMBOISE (37)

CHINON (37)

MONTS-SUR-GUESNES (86)

SABLONS (33)

BAR-LE-DUC
(55)

BRÉVIANDES (10)

NOS AMBASSADEURS

Depuis plusieurs années, des personnalités issus de domaines variés (cinéma, comédie, sport) s'engagent aux côtés d'ACTION ENFANCE. Ces ambassadeurs donnent de leur temps pour parler de la mission de la Fondation et partager avec les enfants des moments uniques.

Un duo de parrains : Marc Lièvremont et Jean Dujardin



➤ Jean Dujardin – Acteur

Issu d'une fratrie de quatre garçons, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que Jean Dujardin a rejoint ACTION ENFANCE en 2009. Son engagement personnel se résume en quelques mots : faire connaître la mission et les actions de la Fondation, échanger autour de la problématique de l'enfance en danger en France, aller à la rencontre des enfants et jeunes accueillis dans les Villages d'Enfants et d'Adolescents, et partager des moments avec eux.

“ Avoir des frères et sœurs, c'est un ciment qui donne de la force pour toute la vie, qui plus est pour des enfants en situation difficile. J'essaie de m'investir le plus sincèrement et le plus possible. J'ai conscience que notre mission [...] est d'utiliser notre notoriété pour que l'on parle de ces enfants, pour donner envie de les aider. ”

.....



“

Pour s'encourager, se soutenir, se construire et surtout se reconstruire, le maintien du lien fraternel est indispensable. C'est l'engagement de la Fondation ACTION ENFANCE et je n'ai pas hésité une seule seconde à en devenir le parrain.

”

➤ Marc Lièvremont – sélectionneur et joueur du XV de France (rugby)

En 2004, Marc Lièvremont s'engage aux côtés d'ACTION ENFANCE. Soutenu par ses sept frères et sœur, tous joueurs de rugby, Marc Lièvremont sait mieux que quiconque le rôle essentiel de la fratrie. Il ne manque pas l'occasion d'être présent lors des grands rendez-vous de la Fondation, ni d'initier des projets en sa faveur. À plusieurs reprises, lors de ses visites dans les Villages d'Enfants et d'Adolescents, ce champion généreux, dynamique et très engagé a fait découvrir sa passion, le rugby, aux enfants et jeunes qu'il a rencontrés.





Le monde du cinéma à travers le projet « ACTION ENFANCE fait son cinéma »

Depuis le lancement d'« ACTION ENFANCE fait son cinéma » en 2018, chaque année des personnalités du monde du cinéma et de la télévision s'engagent pour les enfants accueillis à la Fondation, en devenant membre du jury ou en participant aux courts-métrages. Depuis 4 ans, « ACTION ENFANCE fait son cinéma » a déjà reçu le soutien de personnalités incontournables comme Michel Hazanavicius, Éric Toledano, Olivier Nakache, Christophe Barratier, mais aussi Audrey Fleurot, Aure Atika, Alice Belaïdi, Fabienne Carat, Gil Alma, Elsa Zylberstein, Thierry Lhermitte, Valérie Bonneton...

Parfois, ces personnalités sont particulièrement touchées par la mission de la Fondation et souhaitent s'impliquer davantage. C'est le cas de Gil Alma ou Fabienne Carat qui soutiennent le projet d'ACTION ENFANCE avec des visites de Village et des échanges avec les enfants...



“ Avec ce projet, les enfants vivent une superbe expérience ! Ils sont ensemble, ils fabriquent un objet qui les amuse et dont ils peuvent être fiers. C'est agréable de voir ça. C'est une étape très importante de la résilience pour des enfants qui ont vécu des choses difficiles, de se rendre « aimable », au sens accepter d'être aimé et donc regardé. ”

Michel Hazanavicius
Réalisateur

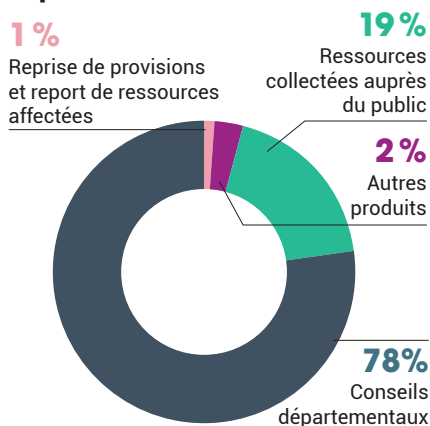


ACTION ENFANCE
FAIT SON CINÉMA
3^{ème} EDITION



LE FINANCEMENT ET LES PARTENAIRES

Répartition des ressources



Les activités de la Fondation sont financées à 78 % par des fonds publics départementaux, à 19 % par l'appel à la générosité du public, à 2 % par d'autres produits et à 1 % par la reprise de provisions et le report de ressources affectées.

Au titre de la politique de l'Aide Sociale à l'Enfance, les départements prennent en charge les frais de fonctionnement des établissements à travers le versement de prix de journée qui couvrent les besoins quotidiens des enfants (alimentation, habillement, encadrement).

Dans un contexte économique difficile, les fonds publics ne peuvent financer l'ensemble des investissements et dépenses d'activités nécessaires pour garantir la qualité du modèle de prise en charge défendu par ACTION ENFANCE.

Les fonds privés (donateurs particuliers et entreprises, testateurs et légataires) permettent à la Fondation de s'engager sur :

➤ La qualité de l'accueil

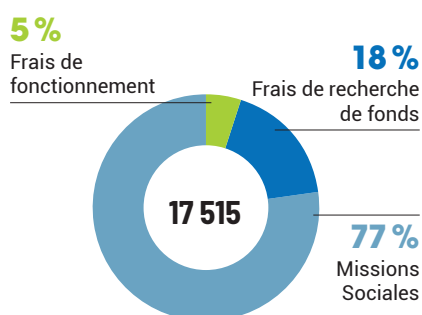
En finançant l'achat des terrains et la construction de nouveaux établissements, les rénovations, la création d'espaces d'accueil parents enfants.

ACTION ENFANCE est membre du Don en confiance, comité de déontologie des organisations sociales et humanitaires faisant appel à la générosité du public. Les organisations agréées s'engagent à respecter des règles éthiques rigoureuses, notamment en matière de transparence financière, d'authenticité des messages de collecte de fonds et d'utilisation des dons.



Répartition des emplois (en milliers d'euros) au 31 décembre 2020

Emploi des ressources collectées auprès du public



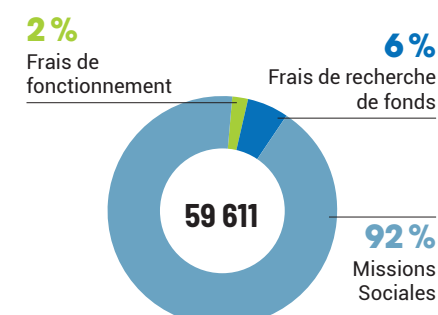
➤ La qualité du modèle de prise en charge

En finançant du soutien scolaire et psychologique pour les enfants et les jeunes, des activités thérapeutiques, sportives et culturelles.

➤ Le maintien d'un soutien dans la durée

Le dispositif ACTION+ de la Fondation, entièrement financé grâce aux dons, propose un soutien à l'insertion à toute personne ayant été accueillie par l'un des établissements d'ACTION ENFANCE. ACTION+ représente un lien inconditionnel pour tout jeune qui a vécu un placement au sein de la Fondation : l'assurance de pouvoir compter sur un soutien, dès que besoin. En pratique, ce dispositif permet de financer par exemple un permis de conduire, de garantir à un jeune après son départ d'un Village ou d'un Foyer qu'il pourra poursuivre des études supérieures ou encore, de le soutenir dans son accès au logement.

Emplois inscrits au compte de résultat



La Fondation ACTION ENFANCE, reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir des dons et legs et peut être bénéficiaire de donations et d'assurances-vie.

Les donateurs assujettis à l'IFI bénéficient des dispositions de la loi TEPA.



75 % du montant du don peuvent être déduits de l'impôt (IR ou IFI).

Ceci découle à la fois du statut de la Fondation et de son activité, qui s'inscrit dans le cadre de la loi dite « Coluche » du 23 décembre 1988 (loi de finances pour 1989) sur les organismes fournissant de la nourriture, des soins et/ou un logement aux personnes en difficulté.



Les partenaires

La Fondation ACTION ENFANCE reçoit chaque année des soutiens importants et indispensables à la poursuite de son action, notamment des dons qui permettront aux éducateurs familiaux d'apporter ce qui est nécessaire à la vie de chaque enfant.

Parmi eux, des entreprises de toutes tailles, grands groupes industriels, petites et moyennes entreprises, artisans locaux en lien avec nos établissements mais aussi des clubs services. Tous sont des partenaires et mécènes engagés aux côtés de la Fondation.

Les sommes collectées nous permettent de prendre en charge certaines activités indispensables à l'épanouissement des jeunes tels que le soutien scolaire, le soutien psychologique, les activités de loisirs, l'accompagnement nécessaire à la sortie de placement à la majorité.

Le soutien dont bénéficie ACTION ENFANCE prend différentes formes :

Opérations de produit-partage, dons affectés aux établissements, soutien à un projet particulier comme « ACTION ENFANCE fait son cinéma » ou le dispositif ACTION+, arrondi sur salaire, mise à disposition de prestations, de matériels & de lieux de réunion, mécénat de compétences. (Hertz France, Léon de Bruxelles, Servier, Tesa, Saint Gobain, Labeyrie, Suravenir Arkéa).

Collectes et événements solidaires au profit d'ACTION ENFANCE

Mobilisation des entreprises et de leurs salariés lors d'événements internes, de courses, l'organisation d'événements de type trophées sportifs, de ventes de charité, de soirées caritatives, de cagnottes solidaires qu'il est possible de créer via notre outil de collecte sur notre site internet.

Enfin, nos partenaires proposent également aux jeunes de la Fondation des projets et des opportunités d'insertion & de formation professionnelles.



ANNEXE GLOSSAIRE

L'enfance en danger

Pour l'Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée (ODAS), le terme d'enfants en danger recouvre l'ensemble des enfants maltraités et des enfants en risque pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance ou par la justice.

➤ L'enfant maltraité

est « celui qui est victime de violences physiques, de cruauté mentale, d'abus sexuels ou de négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique et psychologique ».

➤ L'enfant en risque

est « celui qui connaît des conditions d'existence risquant de mettre en danger sa santé, sa sécurité, sa moralité, son éducation ou son entretien, mais qui n'est pas pour autant maltraité ».

Maltraitance / négligence

Les enfants sont en droit d'attendre sécurité, soin et éducation de leurs parents, ou des personnes exerçant l'autorité parentale. Certains parents ne remplissent pas ces trois missions fondamentales :

➤ Soit parce qu'ils ne sont pas en mesure de le faire,

pour des raisons qui peuvent être liées notamment à leur situation personnelle (grande précarité, isolement), ou à leur état psychologique (maladie mentale, grande immaturité). On parle alors de négligences, de carences éducatives lourdes.

➤ Soit du fait de comportements maltraitants intentionnels,

mettant en jeu une violence physique et/ou psychologique à l'encontre de l'enfant (coups et torture, conditions de vie insalubres, violences sexuelles, privation de liberté, harcèlement, dénigrement, refus de soin...)

Négligences lourdes et maltraitance, surtout lorsqu'elles interviennent tôt dans la vie de l'enfant, peuvent avoir l'une comme l'autre de forts impacts sur sa santé physique et mentale, sur sa capacité à devenir un adulte autonome et responsable.

Les mesures en Protection de l'enfance

Le dispositif de Protection de l'enfance français privilégie le maintien de l'enfant dans sa famille tant que sa santé, sa sécurité, sa moralité et les conditions de son éducation sont préservées.

Lorsque ces conditions sont menacées, la loi prévoit divers dispositifs, que l'on peut classer en deux grandes catégories :

➤ Les mesures ne nécessitant pas le retrait de l'enfant de son milieu familial :

des travailleurs sociaux interviennent auprès de l'enfant et de ses parents à leur domicile, ou dans des structures extérieures (Actions Éducatives en Milieu Ouvert, Aide Éducative à Domicile).

➤ Les mesures de placement, qui impliquent de séparer l'enfant de ses parents,

et de le placer dans une structure d'accueil en Protection de l'enfance.

Ce placement peut intervenir avec le consentement des parents, on parle de mesure administrative de placement, ou sans leur consentement, sur décision du Juge des enfants, on parle alors de mesure judiciaire. Une Ordonnance de Placement Provisoire (OPP) est prononcée pour une durée maximale de 2 ans et doit être réexaminée à chaque fin d'échéance.

Parfois, une délégation d'autorité parentale (DAP) peut être prononcée par le juge, en plus du placement. Dans ce cas, l'exercice de l'autorité parentale est délégué à un tiers ou à un organisme spécialisé.

Le Code Civil (art. 375-7) précise que « Le lieu d'accueil de l'enfant doit être recherché dans l'intérêt de celui-ci et afin de faciliter [...] le maintien de ses liens avec ses frères et sœurs ».

“ Le lieu d'accueil de l'enfant doit être recherché dans l'intérêt de celui-ci et afin de faciliter [...] le maintien de ses liens avec ses frères et sœurs. ”





L'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

Lorsqu'un Juge des enfants prononce une Ordonnance de Placement Provisoire, il place l'enfant concerné sous la responsabilité du président du Conseil départemental. Les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du département prennent alors en charge l'enfant : ils identifient le lieu de placement le plus adapté à ses besoins et établissent avec la structure en question les conditions dans lesquelles l'enfant sera accueilli. **Un référent ASE est nommé pour suivre le projet individuel de chaque enfant et échanger avec les équipes du lieu d'accueil.**

L'Aide Sociale à l'Enfance est également en charge de mener les actions éducatives en milieu ouvert et à domicile.

Plus largement, l'ASE est chargée d'*«apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs, à leur famille, aux mineurs émancipés et aux majeurs âgés de moins de 21 ans confrontés à des difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre»* (Code de l'Action Sociale et des Familles, article L 221-1).

L'ASE est souvent méconnue, et confondue à tort avec la DDAS (direction départementale des affaires sanitaires et sociales). Cette confusion est erronée à double titre puisque les DDAS ont été supprimées en 2010 et qu'elles ne gèreraient plus l'Aide Sociale à l'Enfance depuis 1983, date à laquelle les lois de décentralisation ont confié cette prérogative aux départements.

Les différentes structures de placement

➤ Les familles d'accueil

Il s'agit de personnes formées (assistants familiaux), agréées par le Conseil départemental, qui accueillent à leur domicile de façon permanente des enfants placés (2 à 3 au maximum), et perçoivent un salaire pour cela. Les familles d'accueil ne sont pas des couples adoptants, puisque les parents des enfants placés disposent toujours de leur autorité parentale : les enfants sont susceptibles de quitter leur famille d'accueil à chaque révision de leur ordonnance de placement, soit tous les 2 ans. Le placement en famille d'accueil est la solution privilégiée par la plupart des départements, dans la mesure où elle offre des conditions de vie très proches d'une vie familiale. **Pour autant, le nombre de familles d'accueil tend à diminuer et les nouveaux recrutements ne permettent pas de compenser cette tendance.** Enfin, cette solution n'est pas adaptée aux grandes fratries, ni aux enfants rencontrant de forts troubles du comportement.

➤ Les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS)

Les MECS sont des établissements fonctionnant sur un modèle d'accueil en collectivité. Elles accueillent généralement les enfants par tranches d'âge dans des unités de vie comprenant une dizaine de places chacune. **Les enfants sont encadrés par des éducateurs, des veilleurs de nuit, des maîtresses de maisons, des chauffeurs... qui se partagent les différentes fonctions d'une prise en charge quotidienne** (suivi éducatif, transports, logistique et nourriture, sécurité...). Les fratries accueillies au sein de MECS sont donc souvent réparties, en fonction de l'âge des enfants, au sein d'unités de vie différentes et ne partagent plus le quotidien. En outre,



les enfants sont soumis au rythme de la collectivité ; leurs conditions de vie sont, en permanence, équivalentes à celles rencontrées lors de séjours en colonie. Les Instituts Départementaux de l'Enfance, gérés par les départements, fonctionnent généralement sur un modèle proche de celui des MECS.

➤ Les Lieux de Vie et d'Accueil (LVA)

Il s'agit de structures d'accueil de petite taille, d'une capacité de 7 à 15 places en règle générale, accueillant essentiellement des jeunes, souvent victimes de troubles du comportement. La capacité réduite des LVA permet d'alléger la dimension de vie en collectivité et le nombre d'intervenants. Beaucoup de LVA sont tenus par des couples d'assistants familiaux.

➤ Les Villages d'Enfants et d'Adolescents

Le modèle d'accueil du Village d'Enfants et d'Adolescents se situe entre la famille d'accueil et la MECS. Les enfants vivent en petit effectif dans des maisons et sont encadrés par des éducateurs familiaux qui intègrent l'ensemble des fonctions éducatives (suivi du projet de l'enfant, logistique, transports, loisirs...). Pour autant, chaque maison s'intègre au sein d'un établissement, qui soutient et contrôle l'action menée par les éducateurs et donne une dimension de collectivité au mode d'accueil. Le Village d'Enfants et d'Adolescents a la particularité de pouvoir accueillir les frères et sœurs sous un même toit, à condition que cela soit bénéfique aux enfants, même si la fratrie est nombreuse.



Agence de presse
THOMAS MARKO & ASSOCIÉS

Lise Morin Forestier
M. 07 78 05 07 55
lise.f@tmarkoagency.com

Bérangère Mori
M. 06 15 92 53 35
berangere.m@tmarkoagency.com